



Association d'opposition « Pour St Pierre du Perray »

Non au béton, oui au gazon !

Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU) 2011** de St Pierre du Perray est en cours de modification. Le PLU qui doit, maintenant, être voté en Mairie puis entériné par le SAN 91, définit les nouvelles règles de construction qui vont s'imposer aux promoteurs immobiliers.

Cette nouvelle modification du PLU proposée par Messieurs Verots et De Rus dégrade une fois de plus l'environnement des St Perrayens. Jugez par vous-même :

- **diminution de 30% du nombre de places de stationnement dans toute la ville** (Vieux Bourg, Hauterive, Anne Frank, Greenparc, Manuréva, Clef de St Pierre). C'est une aberration, alors que le besoin de plusieurs véhicules dans une famille est grandissant de nos jours (adolescents qui restent plus longtemps chez leurs parents, travail éloigné du lieu d'habitation, ...). Et ce n'est pas le TZEN qui va répondre à tous nos besoins.
- **diminution de 30% de la surface de la zone d'activités de la Clef de St Pierre**. Cet abandon de création d'emploi est une erreur et va ancrer un peu plus St Pierre du Perray dans la liste des « villes dortoir » qui ne sont pas capables d'offrir du travail à leurs habitants.
- **augmentation à 16 mètres de la hauteur autorisée des immeubles** dans la zone d'habitation la Clef de St Pierre, s'il y a des commerces en pied d'immeubles. La hauteur maximum pour cette ZAC ne cesse d'augmenter : **12 mètres**, puis **15 mètres** en 2010, **16 mètres** en 2011. **Refusons ces 16 mètres pour stopper cette dérive.**



Une enquête publique est ouverte du 14 juin 2011 au 19 juillet 2011 en Mairie. N'hésitez pas à aller écrire votre avis au service urbanisme sur le cahier du Commissaire enquêteur, qui rendra un rapport basé sur les témoignages des habitants.

Notre groupe souhaite pour St Pierre du Perray :

- 1) améliorer la capacité de stationnement actuelle (et non pas la diminuer de 30%).
- 2) agrandir la surface de la zone d'activités de la Clef de St Pierre pour créer les emplois indispensables pour les habitants (et non pas la diminuer de 30%).
- 3) lorsque des immeubles sont réalisés, autoriser une hauteur maximum de 10 mètres et imposer des espaces de verdure autour des bâtiments pour que les enfants puissent jouer en sécurité (et non pas des immeubles de 16 mètres sans verdure autour).

Catherine ALIQUOT-VIALAT, Présidente de l'Association, et son équipe

Si vous soutenez une équipe responsable et respectueuse des habitants, rejoignez-nous.

Contact : 06 75 98 40 45 Email : catherine.aliquot@aliceadsl.fr

Visitez notre site internet : www.pour-st-pierre-du-perray.fr